

Sommaire

(Résumé - Streszczenie rozprawy w języku francuskim)

Le bien commun dans l'espace de la ville - étude comparée de la Pologne et de la France sur les exemples choisis à Varsovie et à Paris.

Le travail aborde la gestion de l'espace urbain, en vue de la question du bien commun. En Pologne, le bien commun est inscrit dans le système juridique comme une base philosophique des lois. Une analyse parallèle des transformations urbaines présentant des caractéristiques morphologiques et historiques similaires a été réalisée : à Varsovie (Powiśle) et à Paris (Zone d'aménagement Concerté Paris Rive Gauche). L'analyse de la planification institutionnelle a été complétée par une description des initiatives socialement gérées : à Varsovie Jazdów et à Paris Grands Voisins.

Le constat est que le système français confère à l'État et aux collectivités locales une position forte et des outils pour une planification urbaine opérationnelle, une gestion efficace de l'espace dans l'intérêt du bien commun. Parfois, ils limitent la liberté des acteurs privés, sociaux et institutionnels ainsi que certains droits civiques, tels que le droit de propriété, au profit d'un intérêt public (droits de préemption, lotissement et ZAC). La ZAC spécifie le cadre de la participation d'une entité sociale (association de citoyens).

En Pologne, le système urbain présente davantage de caractéristiques de liberté, donnant à l'entité publique moins d'outils de contrainte administrative. Avec une position forte des entités privées (développeurs, ONG), il est difficile de rétablir un ordre spatial, qui conduit parfois au chaos, au détriment du bien public. Les procédures administratives diffèrent dans les deux pays, mais les initiatives de gestion sociale sont similaires. L'analyse des expériences de l'aménagement urbain français permet de formuler les recommandations pour le système polonais.

Mots-clés : BIEN COMMUN ; URBANISME ; DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE ;
GESTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Joanna Koszewska